

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N ° 65 / 21 juin 2010



VOLEURS DE VIE

Le gouvernement veut donc nous imposer de trimer plus longtemps, malgré un chômage de masse et une souffrance au travail qui s'accroît. Son projet a tout d'une véritable déclaration de guerre.

En s'en prenant à la retraite à 60 ans, c'est un symbole fort du progrès social que gouvernement et MEDEF veulent abattre.

Le décret de mars 1982, en faisant gagner cinq ans de repos et de liberté aux salarié-e-s, a changé radicalement la conception de la retraite pour en faire un nouveau départ de la vie.

Alors que l'espérance de vie en bonne santé dépasse à peine 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, la contre-réforme annoncée aurait pour effet de voler les meilleures années de la retraite, tout en infligeant les pires années de travail. Du moins pour ceux qui en ont, car seulement 58% des 55-59 ans sont encore en activité.

Des travailleurs dont on recule le départ, c'est autant de jeunes dont on retarde l'entrée dans la vie professionnelle, que l'on maintient dans la précarité du chômage...et dont on fragilise déjà les droits à une future retraite. La boucle est bouclée...

DÉCOTE POUR TOUT LE MONDE, MAIS SURTOUT POUR LES FEMMES

De l'ensemble des mesures annoncées, le passage de 65 à 67 ans de la retraite «à taux plein» ou plus exactement sans décote est peut-être la plus pernicieuse.

Pour avoir une retraite sans décote à 62 ans compte tenu de la durée de cotisation de 41 ans et demi qui sera rapidement exigée (en attendant pire encore), il faudra avoir commencé à travailler à 20 ans et demi, n'avoir connu aucune interruption d'activité, ni avoir travaillé à temps partiel ! Pour ne pas avoir de décote à 65 ans, il faudra avoir commencé à 23 ans et demi.

Mission impossible pour beaucoup, en particulier pour les femmes, quand on sait que l'âge moyen d'entrée dans la fonction publique est de 26 ans (source : DGAFFP). Déjà, actuellement, moins de la moitié des femmes ont une retraite complète. Elles partent déjà plus tard que les hommes pour minimiser, à défaut d'éviter, la pénalité de la décote.

LA BOURSE CONTRE LA VIE

En augmentant la durée de cotisation conjointement aux mesures d'âge, le gouvernement poursuit un double but : affaiblir le système de retraites par répartition en baissant le niveau des pensions, et ouvrir la voie aux systèmes par capitalisation.

Les amis banquiers et assureurs du Président, ceux qui avaient joyeusement fêté sa victoire au Fouquet's, voient leurs intérêts égoïstes préférés au progrès social.

Les dangers des fonds de pensions sont pourtant patents. Illustration par deux exemples récents.

La crise du système que nous connaissons a tellement mis à mal le modèle suédois, que l'on nous vantait il y a peu sur tous les tons, que le gouvernement de ce pays a dû intervenir pour maintenir un minimum de retraite décent.

Les conséquences financières pour BP de la marée noire dans le golfe du Mexique ont fait chuter le cours de l'action de moitié. Les fonds de pensions britanniques sont fortement touchés : BP représente plus de 15% de l'ensemble de leur portefeuille, et ce sont les retraités qui vont en faire les frais.

TRAÇABILITÉ, USURE ET MISE AU REBUT

L'usage d'un terme ou d'une expression n'est jamais anodin.

Les propositions en matière de prise en compte de la pénibilité sont un sommet de cynisme et de mépris.

La logique gouvernementale c'est : il n'y a pas de métiers pénibles, il n'y a que des travailleurs individuellement usés !

Alors, pour en bénéficier à 60 ans, le projet prévoit que « les salariés doivent être physiquement usés au moment du départ à la retraite ».

Usés, au sens d'inutilisables, comme une machine ou un ordinateur sont obsolètes, donc bons à être mis au rebut et éventuellement remplacés par un modèle plus récent.

Nulle préoccupation de prévention ou principe de précaution dans cette approche. Juste une approche de comptable.

Comment mesurer l'usure d'un salarié, et où commence-t-elle ? Là, on découvre ce que la proposition a d'ignoble.

On connaissait le dispositif pour la viande de boeuf ou de la dinde de Noël, voici que le gouvernement veut mettre en place un dispositif de traçabilité, c'est le terme utilisé, des salariés exposés aux risques professionnels. L'outil en serait un carnet de santé individuel où seraient enregistrées les expositions à certains risques. «Ce dispositif de traçabilité associera les services de santé au travail et permettra d'assurer un meilleur suivi professionnel et post-professionnel» peut-on lire dans le dossier de presse gouvernemental.

Les médecins associés, mais à qui ? Au patron lors d'un entretien d'embauche ou lors d'un entretien préalable au licenciement ? Et d'ailleurs, de quels services de santé au travail peut-on encore parler, quand gouvernement et MEDEF conjuguent leurs efforts pour liquider l'actuelle médecine du travail ? Un projet de « réforme » est sorti en début d'année qui a fait contre lui l'unanimité des confédérations syndicales et des collectifs de médecins du travail.

VASES COMMUNIQUANTS

Le gouvernement parle de retour à l'équilibre des régimes de retraite grâce aux mesures d'âge (économies) et à la contribution sur les hauts revenus (recettes nouvelles). Retour à l'équilibre plus qu'hypothétique, mais abus de langage avéré !

Ce que la réforme induit, c'est d'abord un transfert de charges :

- ✓ sur l'assurance chômage, par le maintien dans ce régime au delà de 60 ans des chômeurs indemnisés,

- ✓ sur l'assurance maladie pour ceux qui ne seront pas jugés assez usés pour bénéficier du dispositif «pénibilité» mais suffisamment pour être maintenus au delà de 60 ans en longue maladie,

- ✓ sur les collectivités locales pour les chômeurs de 60 ans à 62 ans non indemnisés, attributaires du RSA.

Gageons qu'après les retraites, ce seront l'assurance maladie et l'assurance chômage qui seront menacées de déficits abyssaux et qu'ils faudra «réformer».

Quant aux recettes nouvelles (au demeurant bien faibles par rapport aux sacrifices imposés aux salariés), il s'agit de recettes fiscales, qui ne seront donc pas affectées de droit aux retraites. L'interrogation sur le sort réservé à l'impôt collecté lors du «lundi de Pentecôte» ne peut que renforcer notre méfiance.

Rien à voir avec les propositions alternatives de la CGT sur l'élargissement de l'assiette des cotisations.

A tout cela, il faut ajouter, dans la fonction publique, l'augmentation des retenues pour pension sur nos salaires, et un durcissement des conditions d'attribution du minimum de pension.

DECIDEMENT, NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS BATTRE POUR LE RETRAIT TOTAL DU PROJET